

Accusé de réception en préfecture
078-217801604-20220318-06-22-AR
Date de télétransmission ;18/03/2022 S E

# DECISION 06/2022 portant sur la demande de subvention Maison France Services

Le Maire de la Commune de Chevreuse.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2334-42;

Vu la délibération 2021-13 du Conseil Municipal en date du 14/05/2021 par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022-01 du 15 mars 2022 relative à la création d'un France Service sur la commune de Chevreuse ;

Considérant les conditions d'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local-exercice 2022,

Considérant que la création du France Service implique la réalisation de travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de réaménagement des locaux au sein de l'hôtel de ville de Chevreuse ;

### **DECIDE**

## Article 1:

Adopte l'avant-projet de travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville pour la création d'un France Service pour le montant suivant :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Etudes	20 880 €	25 056 €
Travaux	272 222 €	326 666,40€
Aléas (10%)	27 222,2 €	32 666,64 €
Total	320 324,2€	384 389,04€

#### Article 2:

Présente un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2022.

#### Article 3:

L'opération sera financée sur les fonds propres de la commune.

#### Article 4:

La dépense sera inscrite au budget primitif 2022.

#### <u>Article 5</u> :

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

#### Article 6:

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en sous-préfecture ;
- Date de sa publication et/ou notification.

Dans ces mêmes conditions, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à





compter de la réponse de l'administration. Le silence de cette de

Date de télétransmission : 18/03/2022 Date de réception préfecture : 18/03/2022

Article 6:

Cette décision sera transmise en Préfecture et affichée en Mairie.

Fait à Chevreuse, le 17 mars 2022.

Le Maire,

Anne HÉRY - LE PALLEC



